

## AVIS PUBLIC

**ETUDE DE MARCHE pour la MISSION du service de "création et diffusion sur une chaîne de télévision d'une vidéo sur le projet, tournage et diffusion de l'événement final" - PROJET MA.RE "MARChé transfrontalier du travail et Réseau des services pour l'Emploi" (CUP J45G19000040006)- PROGRAMME INTERREG MARITIME 2014-2020 CIG Z6234974D9**  
**Province di Livorno Sviluppo srl**

## INVITE

Des télédifuseurs ayant une large couverture et une expertise et une expérience adéquates dans le secteur de la fourniture de services de médias audiovisuels dans le cadre d'initiatives publiques dans l'espace transfrontalier de la MA.R.E. (Provinces de la Côte Toscane, Ligurie, Sardaigne, Corse et Var, un département de la Région PACA française). Ces sujets sont invités à participer à l'ENQUÊTE DE MARCHÉ pour AFFECTATION du service de « création et diffusion sur une chaîne de télévision d'une vidéo sur le projet, tournage et diffusion de l'événement final », dans le cadre des conventions entre la Province de Livourne et Province de Livourne Sviluppo srl, cron. n.m. 1829 et n. 1848, pour le « MA.R.E. "MARChé transfrontalier du travail et Réseau des services pour l'Emploi", financé par le Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020, au titre de l'Axe 4, Lot 1.

Le projet entend exploiter le potentiel des territoires côtiers pour renforcer le marché du travail régional et transfrontalier et offrir plus d'opportunités d'emploi aux étudiants, aux travailleurs, aux chômeurs et aux chômeurs à travers des actions telles que l'expérimentation de services pour soutenir l'adéquation entre l'offre et demande d'emploi et de faciliter la mobilité transfrontalière des travailleurs, grâce également à la définition de profils professionnels communs et de parcours de validation des compétences partagés à travers une approche transfrontalière et multi-acteurs.

Il est donc destiné à identifier un diffuseur de télévision avec une large couverture et une expertise et une expérience adéquates dans le secteur de la fourniture de services de médias audiovisuels par le biais d'un avis d'étude de marché. Le service sera attribué à la personne qui soumettra le devis économiquement le plus avantageux, reçu dans les délais indiqués au présent avis public pour l'attribution du service, selon les modalités décrites à l'annexe A) disciplinaire faisant partie intégrante du présent avis.

Le montant de l'offre sur la base de l'offre est de **14 000,00 euros plus TVA** (si due).

### 1.Objet de cet avis

La mission porte sur la prestation de :

Création d'une vidéo sur les résultats du projet et tournage de l'événement final qui aura lieu à Livourne. En particulier, une vidéo doit être réalisée (à réaliser en 2 versions : italienne et française) d'au moins 15 minutes avec des interviews de sujets institutionnels, d'acteurs et d'agences de formation et de stagiaires ayant participé à la mise en œuvre des Actions Pilotes, à diffuser, pendant et après la conférence finale, et le tournage complet avec la télévision en direct, le Web et les médias sociaux du contractant (compatible et transmissible par les canaux institutionnels et le client) de la conférence de projet qui aura lieu à Livourne, et la modération de la idem avec 1 personne dédiée, comme détaillé dans

l'annexe A) -Disciplinaire à cet appel. La personne qui soumet la demande doit indiquer des postes de coûts distincts pour les deux produits. Le service sera attribué à la personne qui soumettra l'estimation économiquement la plus avantageuse, reçue dans les termes indiqués dans le présent avis public, pour l'attribution d'un service de création et de diffusion sur une chaîne de télévision d'une vidéo sur les résultats du projet, prise de vue et modération de l'événement final du projet M.A.R.E.. Les activités de diffusion (conférence) actuellement prévues en présence, en raison de l'urgence Covid 19, pourront se dérouler à distance sur une plateforme en ligne, ou en mode mixte (en présence avec interventions à distance). Dans de tels cas, la couverture publicitaire avant et après les événements doit en tout état de cause être garantie. La collecte d'interviews dans les bureaux des différentes parties prenantes et des contributions vidéo fait également l'objet de cet avis, afin de donner une visibilité et une diffusion globales à toutes les activités menées par le projet. Le tournage devra avoir lieu dans les territoires de Livourne, Piombino, île d'Elbe, Viareggio avec la possibilité de zones voisines supplémentaires. Le contractant sera responsable de toutes les obligations liées à tout déplacement et tournage sur place et/ou à l'acquisition des contributions sur les territoires individuels, comme détaillé à l'annexe A) -Disciplinaire.

## 2. Durée

Le service débutera dès la signature du contrat et se terminera jusqu'au 30 avril 2022.

## 3. Exigences nécessaires et critères de sélection

Les télédiffuseurs ne doivent pas être dans l'une des conditions d'exclusion prévues par l'art. 80 du décret législatif 50/2016.

### Critères d'évaluation de l'offre

Les prestations visées par le présent avis public seront attribuées selon le critère de l'offre économique la plus avantageuse en additionnant la note relative à l'offre technique et la note relative à l'offre économique.

La commission évaluera les offres techniques et économiques et procédera à l'attribution des notes en appliquant les critères et formules indiqués dans cet article.

Critere	Note maximale
<b>Proposition technique</b>	<b>80 points</b>
<b>Offre économique</b>	<b>20 points</b>
<b>Total</b>	<b>100 points</b>

Pour les détails de l'offre technique et économique, veuillez vous référer à l'annexe A) - Disciplinaire;

**A - Offre technique (max 80 points)**

**B - Offre économique (max 20 points)**

Il y a un seuil minimum de 40 points pour l'offre technique. Le concurrent sera exclu de la course s'il obtient un score inférieur au seuil susmentionné.

Le service sera attribué au télédiffuseur ayant obtenu le score global le plus élevé. Dans le cas d'offres ayant obtenu le même score total, la prestation sera attribuée au diffuseur qui aura obtenu la meilleure note globale sur l'offre technique, et en cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué.

#### **4. Modalités et délais de soumission des propositions**

Cette documentation doit être jointe à l'Annexe B) - Formulaire de candidature, signé par le représentant légal du sujet proposant :

- photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité de l'abonné.
- offre financière contenant le budget global pour la mise en œuvre de toutes les activités visées au Règlement annexe A) au présent avis
- proposition technique
- déclaration, conformément à l'art. 46, 47 et 76 du décret présidentiel 445/2000, certifiant l'inexistence des conditions d'exclusion prévues par l'art. 80 du décret législatif no. 50/16.

La proposition, complétée comme décrit ci-dessus, doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse électronique certifiée **info@pec.plis.it** au plus tard le **16 janvier 2022**.

La date d'arrivée du PEC indiquée ci-dessus fera foi pour la validité de la demande. Tout autre mode d'envoi est exclu, sous peine d'irrecevabilité de la demande. Les candidatures envoyées après la date limite ne seront pas prises en compte.

Le texte suivant doit être indiqué dans l'objet du courrier électronique PEC contenant le formulaire de candidature et la documentation jointe : Participation à MARKET ENQUÊTE pour ASSIGNATION du service de « création et diffusion sur une chaîne de télévision d'une vidéo sur le projet, tournage et diffusion de l'événement final" - PROJET MA.R.E. (CUP J45G19000040006).

#### **5. Confidentialité**

Les données personnelles des parties intéressées seront traitées, avec ou sans l'aide de moyens électroniques, dans une mesure limitée et pour le temps nécessaire à l'accomplissement des procédures relatives à la procédure.

Les données collectées dans le cadre de cette procédure seront traitées conformément à l'art. 13 du décret législatif no. 196 du 30 juin 2003 et modifications ultérieures. et le droit, de la part des intéressés, à la confidentialité des données sera assuré conformément à l'art. 7, 8, 9 et 10 du même décret.

#### **6. Publicité**

Cet avis est publié sur le site Web de la Provincia di Livorno Sviluppo srl jusqu'à la date utile pour la soumission des propositions.

#### **7. Clauses de conclusion**

Cet avis n'engage en aucun cas la province de Livourne Sviluppo à établir des relations contractuelles avec les diffuseurs de télévision qui seront identifiés comme d'éventuels

contractants pour le service. Dans tous les cas, cet avis a une valeur purement cognitive et n'engage pas la Province de Livourne Sviluppo et, en cas de non-attribution, le gagnant ne pourra rien réclamer à la Province de Livourne Sviluppo.

**Pièces jointes:**

Annexe A) disciplinaire

Annexe B) formulaire de demande